

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

le - 8 JUIL. 2016

RAPPORT N° 160630-19-URB-

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

ADS : CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE LASSEUBETAT, EYSUS ET HÉRÈRE

M. LACRAMPE rappelle que par délibération en date du 23 juin 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'étendre le service d'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes concernées notamment par la fin de la mise à disposition gratuite des services de la DDTM décidée par la loi ALUR du 24 mars 2014. Ainsi, la CCPO réalise actuellement cette prestation pour 14 communes de notre territoire.

A) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LASSEUBETAT

Par délibération en date du 16 juin 2016, la commune de LASSEUBETAT a approuvé son Plan Local d'Urbanisme.

Par délibération du même jour, la commune a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS dès l'accomplissement du transfert de la compétence de la DDTM à la commune.

En 2014 et sur le 1er semestre 2015, 15 demandes d'urbanisme ont été traitées (10 certificats d'urbanisme informatifs et 3 opérationnels, 1 déclaration préalable et 1 permis de construire) soit environ 6 actes pondérés.

B) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE EYSUS

Par délibération du 23 mars 2016, la commune d'EYSUS a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le volume d'actes moyen sur les 3 dernières années est estimé à 75 actes bruts (27 certificats d'urbanisme a, 7 certificats d'urbanisme b, 22 déclarations préalables, 17 permis de construire et 2 permis d'aménager) soit environ 46 actes pondérés.

C) CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE HÉRERRE

Par délibération en date du 15 avril 2016, la commune de HÉRERRE a sollicité nos services pour l'instruction de ses actes ADS à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le volume d'actes moyen sur les 3 dernières années est estimé à 39 actes bruts (12 certificats d'urbanisme a, 6 certificats d'urbanisme b, 12 déclarations préalables, 9 permis de construire et aucun permis d'aménager) soit environ 24 actes pondérés.

Comme pour les autres communes, une convention sera signée avec les communes de LASSEUBETAT, EYSUS ET HÉRERRE pour définir les modalités pratiques et financières de l'intervention de la CCPO.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de LASSEUBETAT, d'EYSUS et de HÉRERRE au service mutualisé d'urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions fixant les modalités correspondantes
- **ADOPTE** le présent rapport

REÇU

le - 8 JUIL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

Suivent les signatures

Affiché le 08.07.16.

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le - 8 JUIL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE